



REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

Suites...

La section CGT Finances publiques 35 avait adressé un message aux syndiqués en date du 16 juin sur la question des contrôles relatifs aux remboursements de transport de frais Domicile/ Travail des agents ;

Nous avons évoqué ces contrôles effectués par le Centre de Services RH de St Brieuc en précisant « *Outre la tonalité quasiment menaçante des messages et le contexte difficile que traversent les agents (ce n'est pas le moment), il est impossible pour les collègues qui les reçoivent de joindre un interlocuteur ("veuillez ne pas répondre à ce courriel, les messages reçus à cette adresse ne sont pas lus").*

Toute la procédure est dématérialisée sur Sirhius, où les agents doivent déposer leurs justificatifs dans la rubrique "déposer un document". »

Certains collègues absents qui reprenaient le travail avaient découvert ces messages, qui faisaient régulièrement l'objet de relances, faute d'être assez clairs, et la date du 18 juin apparaissait comme une date butoir; date après laquelle les éventuels indus constatés feront l'objet d'une reprise intégrale sur la paye de juillet 2021.

La CGT avait alors contacté la direction qui précisait ne pas disposer de marges de manœuvre sur ce dispositif de contrôle, toutefois elle précisait également y être attentive, et invitait les agents qui ne seraient pas en mesure de justifier l'intégralité des montants, à faire parvenir, par le biais de Sirhius, le maximum d'éléments à leur disposition (certains documents demandés peuvent être anciens), même s'ils ne correspondent pas exactement à la demande.

S'il s'avère que des sommes indues devaient être remboursées et que les sommes étaient excessives pour les agents en fonction de leur situation (on constatait des demandes qui dépassaient 500 euros sur des périodes de 2019 à 2021...), ils pouvaient s'adresser au correspondant RH dont ils dépendent.

Message du CRH du 21 avril 2021 :

A compter du mois d'avril 2021, je vous remercie de déposer, dans votre dossier numérique (SIRHIUS), les justificatifs de transport à chacune de ses échéances (annuelle, mensuelle, hebdomadaire) afin de bénéficier du remboursement afférent à la période visée dans le justificatif.

Pour rappel, vous êtes tenu d'informer votre service gestionnaire de toute modification intervenant dans votre situation au regard de l'abonnement de transport déclaré.

Aujourd'hui, certains collègues découvrent avec stupeur qu'ils ne bénéficient plus de leurs remboursements de frais depuis mai ou juin 2021, Pour les agents concernés, l'accès dématérialisé aux bulletins de salaires sur ENSAP ne simplifie pas forcément la vérification de leurs données.

Nous invitons donc les agents à vérifier que leur remboursement n'a pas été suspendu, faute de justificatifs adressés chaque mois au SRH de St Brieuc via l'application Sirhius.

La section va contacter le syndicat national afin de dénoncer une procédure inquisitoire sur la forme et déshumanisée, qui ne prévient pas les agents des suites données à leur dossier.

Enfin SRH de St Brieuc n'est pas joignable, ce qui illustre, s'il en était besoin, l'industrialisation des tâches en cours, y compris RH, et qui traduit le caractère inhumain des restructurations. Si la DG met sans cesse en avant les mesures de « simplifications » pour les usagers, consistant souvent à des abandons de missions, les agents ont droit à un traitement à charge, tatillon, culpabilisant et chronophage.

Rennes, le 2 septembre 2021